

**4^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC4)**

Bonn, Allemagne, 12-15 Novembre 2019

UNEP/CMS/ScC-SC4/Doc.8/Rev.1

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

La 12^e session de la Conférence des Parties a approuvé la préparation d'un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices en tant qu'activité à poursuivre dans le cadre du programme de travail de la CMS pour 2018-2020.

Ce document comprend une compilation et une analyse préliminaires des informations concernant l'état de conservation, les tendances des populations et les menaces pesant sur les espèces migratrices couvertes par les Annexes de la CMS, à partir de données obtenues de la base de données de la Liste rouge de l'UICN.

Il est demandé à la 4^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique de formuler des observations et de conseiller le Secrétariat sur le développement ultérieur de la compilation et des analyses, ainsi que sur les conclusions pouvant être tirées de l'analyse, qui pourraient être reflétées dans un document révisé à présenter à la COP13.

Cette version révisée comprend deux Annexes supplémentaires (Annexe 3 et Annexe 4) qui comprennent l'analyse de quelques indicateurs, et corrige quelques erreurs mineures dans les Annexes 1 et 2.

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

Contexte

1. La 11^e session de la Conférence des Parties (COP11) en 2014 a identifié la préparation d'un rapport sur l'état de conservation des espèces inscrites aux annexes de la CMS en tant qu'activité à poursuivre dans le cadre du programme de travail de la CMS pour 2015-2017 ([Résolution 11.1](#), Annexe V) La production du rapport devrait être entièrement réalisée à l'aide de contributions volontaires.
2. En dépit des efforts du Secrétariat, il n'a pas été possible d'obtenir des ressources financières suffisantes permettant de produire le rapport au cours de cette période triennale. Des efforts ont été consacrés à la définition de la portée du rapport et à l'identification de partenaires potentiels susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de cette activité.
3. Grâce à une contribution volontaire du gouvernement suisse, un atelier d'experts a été organisé par le secrétariat de la CMS à Cambridge, au Royaume-Uni, le 21 novembre 2016, en collaboration avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC), qui agissait en tant qu'organisateur et facilitateur local. Outre le Secrétariat et le WCMC, le président du conseil scientifique de la CMS, le conseiller scientifique du Royaume-Uni, des experts de BirdLife International, la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB), Wetlands International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Zoological Society of London (ZSL) comptaient parmi les participants.
4. Le principal résultat de l'atelier est un document de cadrage relatif à l'établissement d'un rapport phare pour la CMS sur « La situation des espèces migratrices dans le monde ». Le document de cadrage, qui propose différentes options chiffrées pour le rapport, a été approuvé par la 2^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique et mis à la disposition de la COP12 sous la cote [UNEP/CMS/COP12/Inf.29](#).
5. La 12^e session de la Conférence des Parties (COP12, Manille, 2017) a réaffirmé la préparation d'un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices en tant qu'activité à poursuivre dans le cadre du programme de travail de la CMS pour 2018-2020 ([Résolution 12.2 Questions financières et administratives](#), Annexe 5). La production du rapport devrait être une nouvelle fois entièrement réalisée à l'aide de contributions volontaires.

Activités

6. Depuis la COP12, le Secrétariat a activement mobilisé des fonds pour la production du rapport. Malheureusement, les efforts de collecte de fonds n'ont pas permis de dégager les ressources suffisantes permettant de sous-traiter la production du rapport comme prévu lors de l'inclusion de l'activité dans le programme de travail.
7. Alors que les efforts de collecte de fonds se poursuivent, le Secrétariat a décidé de compiler des informations sur l'état de conservation des espèces migratrices couvertes par les Annexes de la CMS, en utilisant ses propres capacités internes, en vue de soumettre au moins un examen préliminaire à la COP13.
8. Le secrétariat fournit ce document, avec la compilation et l'analyse préliminaires qu'il a pu entreprendre jusqu'à présent, à la 4^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique en vue de recevoir des observations et des conseils sur le développement éventuel ultérieur de la compilation et de l'analyse, des conclusions possibles et des orientations supplémentaires que le Secrétariat pourrait utiliser pour mettre à jour le document et le soumettre en tant que rapport préliminaire à la COP13.

9. L'Annexe 1 du présent document résume les informations concernant l'état de la Liste rouge, les tendances de la population et l'analyse des menaces, tels que disponibles dans la base de données de la Liste rouge de l'UICN, pour tous les taxons actuellement inscrits aux niveaux des espèces et des sous-espèces dans les Annexes de la CMS, ainsi que pour les espèces considérées couvertes par la liste des taxons supérieurs à l'Annexe II (voir les annexes pour plus de détails).
10. L'Annexe 2 présente les résultats des analyses préliminaires réalisées sur les informations rassemblées à l'Annexe 1.
11. En plus de la compilation et des analyses mentionnées ci-dessus, cette version du document comprend deux annexes supplémentaires qui incluent les analyses de quelques indicateurs visant à documenter une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, qui devraient également être pertinents pour le rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices. Ces indicateurs comprennent : (i) Tendances dans la couverture des aires protégées des aires clés de biodiversité (KBA) identifiées pour les espèces migratrices, (ii) l'indice Liste rouge des espèces inscrites et migratrices de la CMS (Annexe 3) ; (iii) l'indice Planète vivante pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS (Annexe 4)

Actions recommandées

12. Il est recommandé au Conseil scientifique
 - a) d'examiner la compilation et l'analyse des informations sur l'état de conservation des espèces migratrices figurant dans les annexes du présent document ;
 - b) de fournir des commentaires et des conseils au Secrétariat sur les futurs développements possibles de la compilation et des analyses susmentionnées ;
 - c) d'examiner les analyses des indicateurs prioritaires mentionnés ci-dessus ;
 - d) de conseiller le Secrétariat sur la manière dont les analyses et les conclusions qui pourraient en être tirées peuvent être rassemblées dans un rapport préliminaire sur l'état de conservation des espèces migratrices à soumettre à la COP13.